



Appel d'offres Etude  
n° R010/2024/ER1

# Favoriser l'accès à la formation professionnelle des agriculteurs des filières végétales : éclairages et recommandations

Pôle du Développement des Compétences et de l'Innovation

Janvier 2024

## Sommaire

Sommaire.....	2
I. Présentation de VIVEA.....	3
II. Le contexte de l'étude.....	3
III. Objectifs attendus et sa finalité.....	6
IV. Nature et étendue des prestations.....	7
Publics visés.....	7
Méthodologie envisagée.....	7
Phase 1 : Cadrage.....	8
Phase 2 : Terrain d'étude nationale.....	8
Phase 3 : Cinq focus territoriaux.....	8
Phase 4 : Analyse et restitution des résultats de l'étude.....	9
V. Conditions de réalisation et pilotage.....	9
Pilotage.....	9
Attendus et Ressources.....	10
Respect de la confidentialité des données transmises.....	10
VI. Budget de l'étude et calendrier.....	10
Budget.....	10
VII. Proposition attendue.....	11
VIII. Critères et modalités de sélection.....	12
IX. ANNEXE : Règlement de consultation des études à VIVEA.....	13

## I. Présentation de VIVEA

VIVEA est le fonds d'assurance formation des chefs d'exploitation ou d'entreprise non-salariés, des conjoints collaborateurs, des aide-familiaux et des cotisants de solidarité qui relèvent du régime agricole des secteurs suivants :

- Exploitations et entreprises agricoles ;
- Entreprises de travaux forestiers ;
- Entreprises de travaux agricoles y compris jardins et espaces verts ;
- Entreprises du secteur du cheval.

En 2022, VIVEA compte 504 448 contributeurs.

VIVEA finance les actions de formation en direction de ses contributeurs. En 2022, on dénombre 94 811 bénéficiaires<sup>1</sup>, soit 144 211 stagiaires et 1 715 000 heures/stagiaires financées.

De plus, le fonds d'assurance formation s'est engagé dans une politique de développement qualitatif et quantitatif de la formation pour répondre aux besoins en montée de compétences de ses contributeurs.

VIVEA, sur le plan politique, est administré par un Conseil d'Administration composé des organisations syndicales d'exploitants agricoles et des organisations agricoles à vocation générale.

VIVEA est organisé au niveau administratif de cinq délégations régionales et d'un siège.

## II. Le contexte de l'étude

Le métier de VIVEA consiste à accompagner ses contributeurs, les chefs d'entreprise agricole et de leurs conjoints dans le développement de leurs compétences et le financement de leur formation professionnelle continue. Ainsi, toutes ces actions entreprises permettent d'améliorer la visibilité et l'accessibilité de l'offre de formation. L'identification des facteurs facilitants et irritants le départ en formation est, par conséquent, un axe de travail essentiel pour VIVEA.

A ce titre, le taux d'accès à la formation (le ratio entre le nombre de bénéficiaires et le nombre de contributeurs) est un indicateur clé.

Si l'on observe une augmentation significative du taux d'accès à la formation depuis 10 ans (+4 points) et du pic d'activité en 2021 (22,6%), le niveau atteint ne parvient pas à se hisser aux attentes de VIVEA : Au moins, 1/4 des contributeurs devrait se former chaque année.

Cependant, ce taux varie fortement en fonction de la filière de production. En effet, on observe que les éleveurs se forment proportionnellement plus que les exploitants des autres filières. C'est pourquoi cet appel d'offre vise principalement **les filières végétales**.

---

<sup>1</sup> Chefs d'exploitations, conjoints et aides familiales

Tableau : Chiffres clés par filières en 2022

Domaine	Activités	Nombre de contributeurs	Nombre de bénéficiaires	Taux d'accès
Élevage	Élevage d'autres animaux	17 579	1 912	11%
Élevage	Élevage d'ovins, caprins et équidés	33 372	7 120	21%
Élevage	Élevage de bovins	111 911	26 148	23%
Élevage	Élevage de volailles	12 232	3 662	30%
Élevage	Élevage de porcins	5 888	2 023	34%
Mixte	Services aux cultures productives	13 080	2 205	17%
Mixte	Culture et élevage associés	42 220	9 673	23%
Mixte	Divers	17 689	4 854	27%
Végétal	Réalisation et entretien de plantations ornementales	28 879	1 058	4%
Végétal	Exploitation forestière, Services forestiers, Sylviculture	5 516	287	5%
Végétal	Horticulture ; pépinières	7 519	1 105	15%
Végétal	Culture fruitière	13 332	2 132	16%
Végétal	Viticulture	48 480	7 785	16%
Végétal	Culture de céréales ; cultures industrielles	122 680	21 452	17%
Végétal	Culture de légumes ; maraîchage	24 071	4 677	19%
<b>ENSEMBLE</b>		<b>504 448</b>	<b>96 093</b>	<b>19%</b>

## Travaux réalisés sur la thématique

En 2017 et 2018, trois études à l'échelle nationale et territoriale (Aquitaine, Lorraine)<sup>2</sup> ont démontré la prépondérance de facteurs incitatifs ou des freins au départ en formation. Parmi eux, on retrouve :

- Des **difficultés pour les agriculteurs à se projeter de manière autonome** :
  - Dans la majorité des cas, c'est l'offre de formation qui structure la demande des agriculteurs.
  - Lorsqu'ils partent en formation, cela donne suite à une recommandation ou parce que cela fait partie d'un projet plus global.
  - L'appartenance à un réseau est, par ailleurs, un levier fort au départ en formation
- Des **organismes de formation éprouvant des difficultés à développer une stratégie marketing** : L'étude réalisée en Aquitaine a mis en lumière des stratégies de mobilisation d'organismes de formation perfectibles, lesquelles se sont davantage tournés vers une logique de fidélisation que de « conquête-fidélisation » de nouveaux publics bénéficiaires.

La richesse de ces travaux a nourri **de nombreuses actions locales**. Pour exemple, une journée de rencontre VIVEA a été organisée le 4 juillet 2017 en Aquitaine sur le thème « Découvrir des leviers pour

<sup>2</sup> Les constats évoqués sont résumés dans une synthèse rédigée par Morgane Stoyanov, chargée de projets d'études et de formation et Sylvie Bourgeois, Directrice ingénierie et formation à VIVEA à partir de 3 études : « Caractériser les contributeurs partant pas ou peu en formation en Aquitaine », 2017, CRP Consulting ; « Évaluation des pratiques de formation des éleveurs lorrains », 2017, ASDO ; Évaluation du Plan stratégique triennal de VIVEA, 2018, Quadrant Conseil (cf. partie « étude » de ce numéro de VIVE'Actu)

favoriser le départ en formation » et a permis de produire 9 fiches reprenant les constats, les axes de travail et les facteurs clés de réussites.

En revanche, ces études ont également **fait ressortir la complexité du sujet** et ce, pour deux principales raisons :

- La première est que la question du recours à la formation **est imbriquée à des tendances structurelles** (rapport à la formation continue et à l'apprentissage de manière large en fonction du genre, de la classe sociale, et de l'âge...) sur lesquelles VIVEA a peu d'emprise.
- La deuxième raison est très pragmatique : ces études **portent uniquement sur des personnes ayant déjà bénéficié un jour, d'une formation**. Elles peuvent donc difficilement identifier les besoins en formation de contributeurs n'y ayant jamais eu recours.

La complexité du sujet nous incite à nous poser de nouvelles questions. Par conséquent, nous pouvons formuler trois hypothèses en guide de chemin de fer à l'objet du cahier des charges :

- Notre première hypothèse est qu'il existe d'autres facteurs d'explication du non-recours à la formation par les contributeurs. Parmi eux, nous pouvons présumer **d'un lien étroit entre la taille, la santé économique de l'exploitation et le recours à la formation<sup>3</sup>**.
  - *Pourquoi n'ont-ils pas recours à la formation ? Quid du rapport au recours à des cabinets de conseil ?*
- Basée sur les études évoquées précédemment, notre seconde hypothèse suppose que les agriculteurs qui ne se forment pas seraient davantage isolés ou liés à d'autres réseaux et rencontreraient donc certaines difficultés à recevoir l'information **à partir des canaux traditionnels utilisés par VIVEA ou les organismes de formation**.
  - *Quels sont leurs médias ? Comment communiquer avec eux ? Est-ce qu'ils reçoivent de l'information / formation ? De la part de qui ? Dans quelles circonstances ? Est-ce qu'ils vont à des colloques ou des conférences ? Est-ce qu'ils reçoivent les communications VIVEA / MSA concernant la formation ? Est-ce qu'ils connaissent VIVEA ?*
- Nous émettons une troisième hypothèse présumant **que l'offre de formation gagnerait à s'étoffer en termes de contenus, de modalités et de couverture géographique afin de toucher des publics plus diversifiés**.
  - *Les bonnes modalités de formation ? Les bonnes thématiques ? Les lieux de formation ? Manque d'offres sur certaines filières ?*

---

<sup>3</sup> Dans les Hauts-de-France, une étude sera réalisée au premier semestre 2024 sur le recours à la formation des agriculteurs de grandes exploitations.

### III. Objectifs attendus et sa finalité

L'appel d'offres, ci-présent, porte sur la réalisation d'une étude permettant à VIVEA et à son écosystème de mieux identifier les besoins en formation du public visé et, ainsi, proposer des actions concrètes à mettre en place pour mieux les accompagner dans leurs parcours professionnels.

Les finalités souhaitées sont les suivantes :

- Alimenter une **stratégie marketing et de communication** auprès des publics ne s'étant pas encore formés : exploration de nouveaux canaux, personae marketing...
- Alimenter la **stratégie de développement de l'offre de formation de ses délégations régionales** : développement du réseau de partenaires, maillage des actions territoriales différenciées en fonction des profils d'agriculteurs, de la maturité des organismes de formation dans leur stratégie de « conquête », ...
- Identifier les **produits de substitution à la formation**
- Identifier des **contenus ou des modalités de formation encore non ou insuffisamment couverts**
- Par rebond de l'enquête, **faire connaître VIVEA à des publics éloignés de la formation.**

Les grands objectifs seront donc les suivants :

1. **Mieux connaître les contributeurs non bénéficiaires de la formation professionnelle** en identifiant des facteurs explicatifs du non-recours à la formation et dressant, dans la mesure du possible, des profils-types ;
2. **Identifier les modalités de formation/d'information utilisées et/ou souhaitées par les agriculteurs.** Cela doit permettre d'identifier les produits de « substitution » à la formation et les canaux de communication utilisés par les publics visés mais également de jauger leur perception du niveau de l'offre de formation actuellement proposée (s'ils la connaissent) ;
3. **Identifier les enjeux de développement spécifiques au public concerné auxquels la formation pourrait répondre aujourd'hui ou dans le futur ;**
4. A partir de ces éléments, **formuler des préconisations permettant d'améliorer l'accès à la formation des publics visés.**

## IV. Nature et étendue des prestations

### Publics visés

L'ensemble des contributeurs de la filière végétale et celle des services aux cultures productives est ciblée par cette étude. VIVEA a néanmoins priorisé cinq grandes familles de filières, essentiellement végétales et présentant des taux d'accès à la formation relativement bas :

Activité principale	Contributeurs en 2022	Taux d'accès en 2022
Culture de céréales et cultures industrielles	122 680	17,3%
Viticulture	48 480	15,9%
Réalisation et entretien de plantations ornementales	28 879	3,6%
Culture fruitière	13 332	15,8%
Services aux cultures productives (mixte)	13 080	16,6%

Ainsi, l'étude portera sur les contributeurs ayant déclaré l'un de ces items en tant qu'activité principale ne s'étant pas formés depuis un certain nombre d'années ou uniquement sur des formations obligatoires. Le nombre d'années retenu sera validé au début de la prestation. En prenant en compte ce critère et la viabilité des coordonnées mail, la taille de l'échantillon pourra sensiblement évoluer (entre 40 000 et 180 000 contacts). Une enquête préalable en ligne pourrait être réalisée en amont pour s'assurer du consentement des personnes.

Dans le cas où l'échantillon serait trop restreint, il pourrait être envisagé d'élargir les critères précités.

### Méthodologie envisagée

La méthodologie proposée devra prendre en compte les éléments suivants :

- Des **spécificités territoriales** marquées en fonction de la spécialisation territoriale de la production agricole, l'implantation de l'offre de formation ou encore le maillage des actions territoriales des filières concernées ;
- La **singularité de chaque filière** en termes d'enjeux, de fonctionnement et de lien avec la formation ;
- **Une saisonnalité de l'activité de production très marquée** : les agriculteurs devront être interrogés entre mi-octobre et fin avril

Elle devra décrire **de manière distincte un terrain d'études nationales et territoriales** se déroulant respectivement avant mai 2024 et après la mi-octobre 2024. La première phase tournée vers le national doit permettre d'identifier les territoires faisant l'objet d'un focus.

Ainsi, le séquençage envisagé est le suivant :

- Phase 1 : Cadrage
- Phase 2 : Terrain d'étude nationale
- Phase 3 : Cinq focus territoriaux
- Phase 4 : Analyse et restitution des résultats de l'étude

## Phase 1 : Cadrage

<b>Objectif</b>	Le cadrage doit permettre de porter à connaissance de VIVEA, tous les éléments déjà produits permettant de répondre aux objectifs de l'étude. Il a également pour vocation d'assurer la fluidité de la mise en œuvre du projet en identifiant les potentiels freins et solutions alternatives.
<b>Méthode envisagée</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Etude documentaire</li><li>- 1 entretien avec la Directrice générale de VIVEA</li></ul>
<b>Livrable</b>	Un document cadrage (ppt. ou word) synthétique repositionnant les enjeux de l'étude, sa méthodologie et les aspects opérationnels de sa mise en œuvre.
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Transmission du document au cours de la dernière semaine de mars.

## Phase 2 : Terrain d'étude nationale

<b>Objectif</b>	Cette deuxième phase a pour vocation d'identifier le profil des agriculteurs ne se formant pas, les outils de formation/information qu'ils mobilisent dans leurs activités et les enjeux qui les animent. Elle doit également permettre d'identifier 5 territoires cibles permettant de poursuivre l'étude.
<b>Méthode envisagée</b>	<b>Une enquête administrée par téléphone. L'objectif serait d'obtenir entre 2 000 et 3 000 réponses.</b>  Des entretiens semi-directifs ou collectifs peuvent être proposés en complément.
<b>Livrable</b>	<b>Rapport intermédiaire</b> présentant les premiers enseignements de l'enquête en ligne et ainsi définir la méthode permettant d'identifier <b>les 5 territoires d'investigation pertinents</b> pour la suite de l'étude (ppt. ou word)
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Avant mai 2024

## Phase 3 : Cinq focus territoriaux

<b>Objectif</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Rendre compte d'une réalité territoriale (taux d'accès à la formation, activité des filières, maillage de l'offre de formation, géographie des territoires...) afin d'étayer les enseignements de l'enquête nationale.</li><li>- Alimenter les délégations régionales d'éléments spécifiques pour développer l'offre de formation</li><li>- Mieux comprendre le rapport à la formation et/ou au conseil, les facteurs facilitant le départ en formation et identifier les thématiques jugées prioritaires.</li></ul>
<b>Méthode envisagée</b>	Pour chaque territoire, la méthode proposée pourrait comprendre à titre d'exemple à : <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Des entretiens semi-directifs avec des acteurs gravitant autour de l'agriculteur (OP, MSA, Groupement, Réseaux de développement, chambre d'agricultures...) pour approfondir la question de l'accès à des publics hors</b></li></ul>



- scope de la formation
- **Des entretiens semi-directifs auprès de contributeurs bénévoles** pour approfondir notamment le sujet des besoins en formation et du rapport entre conseil / formation
  - ...
- Pour réaliser les focus, un lien avec la délégation régionale est à prévoir (récupération des contacts, mise en relation...). De plus, une fois le livrable produit, un temps d'appropriation est à prévoir avec les équipes.

<b>Livrable</b>	Une fiche territoriale comprenant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La méthode utilisée</li> <li>- Les principaux enseignements de l'enquête nationale</li> <li>- Les principaux éléments spécifiques et leur apport à l'étude nationale</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Second semestre 2024

#### **Phase 4 : Analyse et restitution des résultats de l'étude**

<b>Objectif</b>	Analyser les éléments collectés et proposition de préconisations Rédaction du rapport d'étude
<b>Méthode envisagée</b>	Un atelier de travail interne organisé pour formuler les préconisations
<b>Livrable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport d'étude</li> <li>- Un Powerpoint de présentation</li> <li>- Une synthèse de 4 pages</li> <li>- 5 restitutions des résultats et leurs ppt.</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Fin 2024/Avril 2025 A noter qu'une restitution sera potentiellement prévue lors du prochain Salon International de l'Agriculture fin février. Les principaux enseignements devront être validés en amont de cet évènement. Le rapport pourra être finalisé jusqu'en avril.

## **V. Conditions de réalisation et pilotage**

### **Pilotage**

La présente étude est **pilotée par la cheffe de projet études et formation de VIVEA**. La pilote de l'étude sera le point de contact du prestataire et en charge du suivi technique, administratif et financier de la mission, ce qui implique des points de suivi réguliers avec le prestataire.

L'étude sera suivie par un **comité de pilotage composé de la cheffe de projet Etudes et Formation et du comité exécutif (DG, Directrice du pôle du développement des compétences et de l'innovation, DAF et les 5 délégués régionaux) de VIVEA**.

Le prestataire **désignera un-e chef-fe de mission qui sera l'interlocuteur privilégié de VIVEA** tout au long de la mission. Il devra également proposer des modalités de pilotage et de restitution qui permettront au pilote et l'instance de pilotage de suivre les avancées du projet.

## Attendus et Ressources

---

VIVEA s'engage à mettre à disposition toutes les ressources documentaires nécessaires à la réalisation de l'étude. Le prestataire pourra également compter sur l'appui des équipes de VIVEA pour fournir les contacts nécessaires et, lorsque cela est pertinent, pour la mise en relation.

Le prestataire sera tenu d'envoyer les fichiers powerpoint d'animation des COPIL, réunions et ateliers de travail ainsi que leurs comptes-rendus.

## Respect de la confidentialité des données transmises

---

Le prestataire devra être en conformité avec la réglementation générale sur la protection des données.

## VI. Budget de l'étude et calendrier

### Budget

---

Le cabinet devra proposer un budget en HT et TTC, détaillé pour chacune des missions. Les frais de déplacement devront être intégrés de manière forfaitaire dans le budget proposé.

Le prestataire retenu sera financé comme suit :

- Un acompte de 30 % au démarrage de l'étude ;
- 30% à la suite de la restitution du livrable de la phase 2 ;
- Le solde restant dû à la suite de la restitution de l'ensemble des livrables des phases concernées.

**Le montant global du marché ne pourra excéder 89 000€ TTC.**

Le calendrier de l'étude s'étend de mars 2024 à avril 2025 et devra prendre en compte les spécificités du terrain d'études précisé en section IV.

Le calendrier de la procédure de sélection est le suivant :

Lancement de la consultation	15 janvier 2024
Date limite d'envoi des propositions	23 février 2024 à 18h
Audition (sous réserve de sélection sur proposition écrite)	1 <sup>er</sup> mars 2024
Réunion de cadrage (première réunion VIVEA/Prestataire) après la sélection	06 mars 2024

## VII. Proposition attendue

La proposition devra comporter les éléments suivants :

- La problématique et les objectifs opérationnels de l'étude ;
- La démarche et la méthodologie de travail envisagées ;
- Les étapes de travail, leurs durées et programmation dans le temps ;
- Les livrables proposés ;
- Le budget détaillé par mission ;
- La présentation de l'organisme, ses références, les CV de l'équipe en charge des travaux à conduire.

**VIVEA tend la main à toutes nouvelles propositions et suggestions (méthode, livrables...) de la part du prestataire qui favoriseraient l'atteinte des objectifs présentés dans ce présent cahier des charges.**

Après examen des offres, des négociations avec les candidats pourront avoir lieu. Elles seront conduites dans de strictes conditions d'égalité.

## VIII. Critères et modalités de sélection

Les critères de sélection sont les suivants :

	Critères	Composition de la note
Proposition	La compréhension du contexte et des objectifs recherchés	10%
	La méthode proposée (objectifs, méthode, étapes de travail, livrables, modalités de pilotage et de collaboration, respect des délais, ...)	25%
	Plus-value de la proposition	10%
	Clarté et lisibilité de la proposition	5%
Expérience et références du cabinet	Composition de l'équipe missionnée, CV et profils des consultants	15%
	Références et expériences du cabinet sur des projets d'évaluation de dispositif de formation ou de politique de formation.	10%
Prix	Le coût de la prestation	25%
<b>Total</b>		<b>100%</b>

Les modalités de sélection sont les suivantes

La proposition d'intervention est à adresser sous format numérique aux adresses suivantes : [e.barachino@vivea.fr](mailto:e.barachino@vivea.fr) et [a.jegouic@vivea.fr](mailto:a.jegouic@vivea.fr). Cette proposition d'intervention devra être accompagnée d'une attestation sociale et fiscale datée de moins de six mois.

Comme l'indique le calendrier présenté en VI., la date de réception de la proposition est fixée au plus tard **au 23 février 2024**.

Les réponses favorables et défavorables seront envoyées par mail à chacun des candidats.

**Renseignements complémentaires sur le présent cahier des charges pendant le délai de réponse :**

Eva Barachino  
Cheffe de projets Etudes et Formation  
Pôle de développement des compétences et de l'innovation  
VIVEA  
[e.barachino@vivea.fr](mailto:e.barachino@vivea.fr)

## **IX. ANNEXE : Règlement de consultation des études à VIVEA**

### **1 : Définition des besoins de l'étude par un cahier des charges**

Afin de garantir l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures, les études réalisées par VIVEA font l'objet d'appel d'offres ; le cahier des charges en définissant ses besoins.

### **2 : Publicité et envoi aux prestataires**

Afin de garantir l'accès à la commande de tous les candidats, VIVEA sollicite par moyens dématérialisés plusieurs prestataires. Ces prestataires sont présélectionnés par VIVEA en fonction des compétences nécessaires à la réalisation de l'étude et des besoins préalablement définis. Simultanément à ces envois dématérialisés, VIVEA met en ligne les cahiers des charges des appels d'offres études sur son site Internet (profil acheteur) dans la rubrique « Appels d'offres fonctionnement et études ». À travers cette publicité, VIVEA s'assure de la qualité de son achat et de la transparence de son choix.

### **3 : Réception des propositions d'interventions des prestataires**

Les propositions des prestataires sont réceptionnées par mail à l'adresse indiquée dans le cahier des charges. Aucune proposition ne pourra être acceptée au-delà de la date butoir fixée par VIVEA pour la réception des offres.

### **4 : Sélection de la proposition d'intervention**

Les propositions d'intervention sont sélectionnées par un comité de sélection sur la base des critères indiqués dans le présent cahier des charges d'appel d'offres. Pour chaque proposition reçue, une grille d'analyse de la proposition est renseignée. La décision du comité de sélection est ensuite validée par la Directrice Développement des Compétences et Innovation de VIVEA.

### **5 : Notification et avis d'attribution du marché au candidat retenu**

La notification du choix de la proposition retenue est adressée au candidat par mail. Les candidats non retenus sont informés par mail.

### **6 : Formalisation d'un écrit d'acte d'engagement entre VIVEA et le candidat retenu**

La convention étude-ingénierie est un contrat écrit valant engagement qui est adressé par courrier au candidat retenu. Cette convention étude-ingénierie est signée par VIVEA soit la personne mandatée et habilitée qui est la Directrice Développement des Compétences et Innovation et pour le candidat retenu par son représentant légal.

## 7 : Evaluation des prestations

A la clôture de la prestation, VIVEA l'évalue sur les critères suivants :

Prix :

- Niveau de prix par rapport aux concurrents,
- Respect du budget prévu à la convention,

Qualité :

- Qualité rédactionnelle des livrables,
- Qualité de la restitution,
- Pertinence de l'étude,

Délai :

- Respect des délais contractuels et des échéances,
- Capacité de réactivité,

Collaboration :

- Collaboration avec les consultants (échanges réguliers sur le déroulement de l'étude, concertation sur l'analyse et les préconisations...),
- Disponibilité et flexibilité vis-à-vis des demandes,
- Professionnalisme (méthodologie, rigueur, ...).

A la demande du prestataire, cette évaluation peut lui être transmise.